

PG du 30/06/06
↳ DF

LA du 02/09/06?

↳ PC.

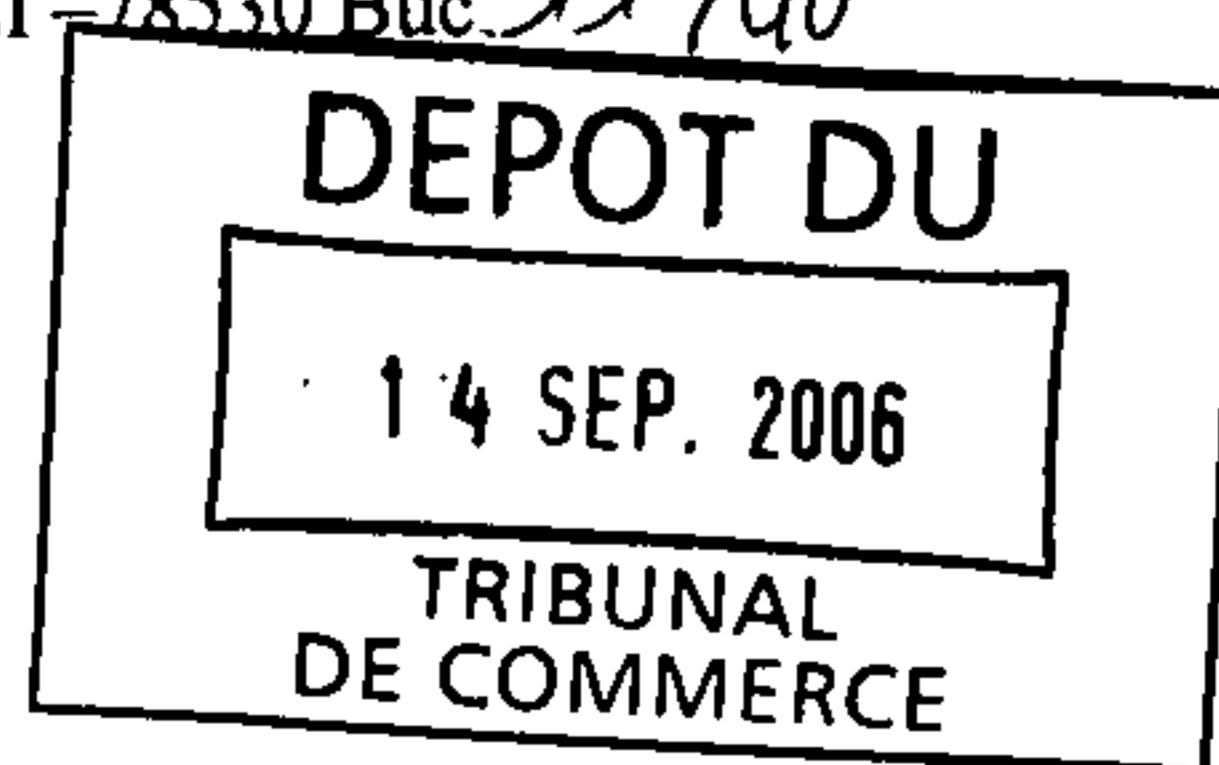
3 D PLUS S.A.

Société anonyme au capital de 1.190.583 euros
Siège social : 641 rue Hélène Boucher – ZI – 78530 Buc.
402 523 088 RCS Versailles

11746

95032479

- o O o -



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2006

L'an 2006,
Le 30 juin, à 12 heures,

Les actionnaires de la société 3D Plus SA se sont réunis dans les locaux de la société d'Avocats Bontoux et Associés, 112 boulevard Haussmann -75008 Paris, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'administration, plus de quinze jours à l'avance, dans les formes prescrites par la loi et les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par tous les membres présents à la réunion lors de leur entrée en séance.

En l'absence de Monsieur Christian Val, Monsieur Pierre Maurice est désigné comme Président de séance.

Sont appelés comme scrutateurs :

- ♦ la société ACE Management,
- ♦ la société Crédit Lyonnais Venture Capital,

présent et acceptant comme représentant le plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne comme secrétaire : Monsieur Marc Braun.

La société Mazars & Guérard, commissaire aux comptes représenté par Monsieur Philippe Bouillet, est présente.

Le Président met à la disposition de l'assemblée, la feuille de présence certifiée sincère par les membres du bureau, de laquelle il résulte que les actionnaires présents possèdent ou représentent ensemble 1.010.689 actions, soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, et constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer ce dont il lui est donné acte.

Le Président rappelle à l'assemblée que celle-ci a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- ♦ vote sur le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- ♦ approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- ♦ affectation du résultat,
- ♦ renouvellement du mandat d'un administrateur,
- ♦ nomination d'un administrateur,
- ♦ pouvoir pour les formalités légales.

Le Président rappelle ensuite à l'assemblée et celle-ci le reconnaît à l'unanimité, que tous les documents visés par les dispositions du Code de commerce régissant les sociétés commerciales et leur décret d'application, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Le Président rappelle en outre que le commissaire aux comptes en fonction a été régulièrement convoqué.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- ♦ un exemplaire des statuts,
- ♦ l'inventaire arrêté au 31 décembre 2005,
- ♦ le bilan, le compte de résultat et l'annexe à la même date,
- ♦ le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- ♦ le projet de résolutions,
- ♦ les rapports du commissaire aux comptes,
- ♦ la justification des convocations à la présente assemblée,
- ♦ et divers autres documents prescrits par la législation en vigueur.

La délibération est ouverte sur l'ordre du jour ci-dessus par la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, suivie de celle des rapports du commissaire aux comptes.

La parole est ensuite offerte aux actionnaires qui ne présentent aucune observation à la suite des explications fournies dans ces rapports.

Puis le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- La société France Télécom Technologies Investissements - FTTI, société anonyme au capital de 2.901.831 euros dont le siège social est situé 23 rue Royale -75008 Paris, immatriculée sous le numéro 422 962 860 RCS Paris,

laquelle a déclaré par avance, accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer ou faire effectuer toutes les formalités légales afférentes à ces décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président de séance
P. Maurice

Les Scrutateurs
Pour FTTI **Pour ACE Management**

Le Secrétaire
M. Braun

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Je soussigné, François JAMET, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société France Télécom Technologies Investissements - FTTI, désigne en qualité de représentant permanent de la société France Télécom Technologies Investissements - FTTI au Conseil d'Administration de la société 3 D PLUS S.A., Monsieur Frédéric LINGOIS, né le 28 octobre 1954 à Nevers (58), demeurant 2 avenue de la Porte Brancion – 75015 Paris.

Fait à Paris, le 2 septembre 2006



François JAMET